

**Avis public : Règlement numéro 301 modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin d'actualiser et de préciser certaines dispositions.**

**Est, par les présentes, donné par le soussigné greffier de la municipalité :**

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté lors de la séance du 29 septembre 2025 le règlement suivant :

Règlement numéro 301 modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin d'actualiser et de préciser certaines dispositions.

QUE le règlement 301 n'a fait l'objet d'aucune demande valide de participation à un référendum et que ce dernier est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE le règlement 301 est entré en vigueur suite à l'émission du certificat de conformité par la M.R.C. de Portneuf le 27 novembre 2025.

QUE le présent règlement est déposé au bureau de la municipalité, 655A, avenue de l'Église, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, sur rendez-vous.

Donné à Portneuf, ce 18 décembre 2025.



Vincent Lévesque Dostie

Directeur général et greffier